

Le major Brière a-t-il été heurté volontairement?

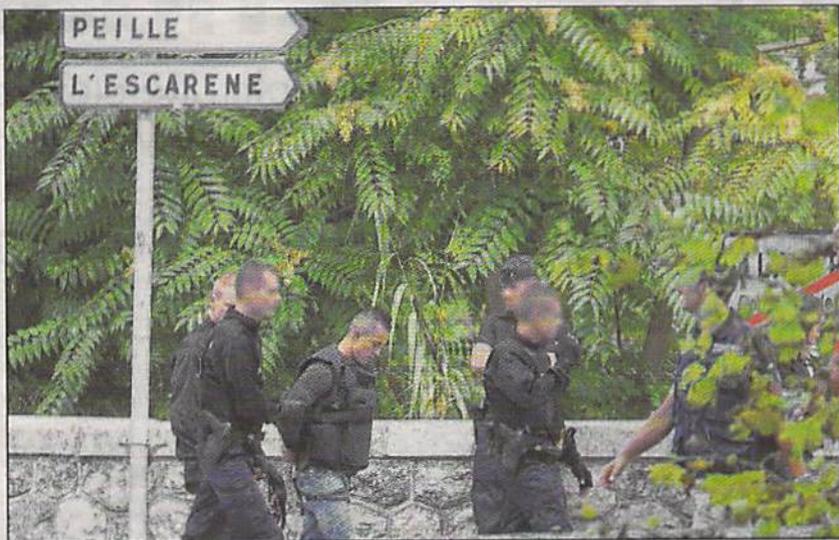
Daniel Brière a été violemment percuté au niveau des jambes par la Mini Cooper qu'il tentait d'intercepter. Sa tête a heurté le pare-brise de la Mini. Le corps a ensuite été projeté dans les airs, au-dessus de panneaux de signalisation (situés à 3,74 mètres du sol). »

Devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes, dans une salle noire de monde, l'adjudant Sébastien Moreau raconte, avec une émotion contenue, comment son collègue gendarme a perdu la vie, le 17 octobre 2012, à La Grave-de-Peille. « La Mini a surgi du virage à vive allure. En nous apercevant, le chauffeur a accéléré. Il n'a pas essayé de contourner Daniel qui, une arme à la main, lui intimait l'ordre de s'arrêter. Il aurait pu aisément passer à côté... »

Le major, qui devait décéder peu après son admission à l'hôpital de Nice, avait été retrouvé à dix-sept mètres du point d'impact. Son arme de service gisait à cinquante mètres, le chargeur disloqué par le choc et les munitions éparpillées sur la chaussée.

Poursuivi pour « meurtre d'une personne dépositaire de l'autorité publique », Alexandre Baudry, 23 ans, encourt la réclusion à perpétuité. Stature d'athlète et visage encore poupin, il jure ne « pas avoir écrasé volontairement » le major. « J'ai essayé de l'éviter. Malheureusement, je roulais très vite et je l'ai percuté », assure ce petit délinquant aux cheveux noirs, courts et en brosse sur le sommet du crâne. Chemise boutonnée jusqu'au cou, il soutient ne pas avoir vu le brassard « Gendarmerie » de Daniel Brière, ni entendu son « Halte, gendarmerie! ».

L'adjudant Moreau est le seul témoin de la scène. Initialement, il a évoqué



Alexandre Baudry, le présumé meurtrier du gendarme, lors de la reconstitution du 10 septembre 2013. (Photo Patrice Lapoirie)

« une embardée » de l'Austin. Suggérerait-il alors une manœuvre d'évitement, comme le plaident, à la défense de l'accusé, M^{es} Guillaume Carré et Frédéric Lévy? Sébastien Moreau s'en défend, confesse avoir employé un « terme inapproprié ».

Le ton monte

Interrogeant un enquêteur de la section de recherches de Marseille, les mêmes avocats s'étonnent de la « mauvaise utilisation, à Peille, d'un stop stick » (sorte de herse), pointent « un dispositif d'interception très risqué ». « On fait le procès de la gendarmerie, alors que c'est lui [en pointant Baudry dans le box des détenus] qui a tué un gendarme », s'indigne l'avocat général, Norbert Dornier. La présidente, Michèle Lis-Schaal, intervient pour ramener le calme.

Commandant par intérim de la brigade de recherches de Nice, Daniel Brière voulait mettre un terme à une série de cambriolages, de vols et d'incendies de voitures commis dans la vallée du Paillon. « Ce n'était pas un cow-boy mais un homme réfléchi, expérimenté, unanimement reconnu par ses pairs et dont le parcours était jalonné de félicitations », souligne l'enquêteur. Dressé à la barre, le portrait de Baudry est nettement moins flatteur. Après avoir percuté le major puis tenté d'incendier la Mini volée la nuit précédente à L'Escarène, il est allé tranquillement au cinéma. Incarcéré, il se serait vanté auprès de codétenus, en exhibant fièrement son torse nu et ses muscles devant une glace, « d'avoir niqué Brière ».